19 novembre 2001 **01.162**
ad 01.036

Postulat des groupes radical et libéral-PPN

Freiner avant le gouffre

Après plusieurs années difficiles, le budget de l'Etat devait s'améliorer progressivement jusqu'en 2002 selon les prévisions de la planification financière 1999-2002. En tenant compte d'une amélioration conjoncturelle plus forte que prévue, le budget 2002 aurait même dû se trouver à l'équilibre.

Force est de constater que l'essai est manqué et que le parlement et le gouvernement devront s'astreindre à diminuer, voire à supprimer, certaines prestations de l'Etat ainsi qu'à éviter de créer trop de nouvelles charges s'ils entendent sortir notre canton du cycle des déficits.

Plusieurs cantons et la Confédération ont mis ou mettent en place des mécanismes de régulation des finances publiques afin de s'imposer une discipline plus stricte en cette matière. Appelés frein aux dépenses, frein à l'endettement ou encore programme de stabilisation, ces systèmes prévoient des rouages institutionnels qui visent à maintenir l'équilibre budgétaire, si ce n'est sur un an, pour le moins sur un cycle pluriannuel.

Nous demandons au Conseil d'Etat d'étudier ces différents systèmes et leurs variantes, d'envisager les effets probables de leur application dans le canton de Neuchâtel et de nous faire connaître son jugement sur l'application de telles mesures. Il intégrera notamment cette réflexion dans le processus d'élaboration de la planification financière 2003-2005.

Dans son étude, il tiendra notamment compte des expériences réalisées par d'autres cantons et par la Confédération. Il envisagera aussi l'introduction de mesures à durée limitée (dans le style de l'objectif budgétaire 2002 de la Confédération).

Signataires: D. Cottier et M. Barben.